

**ARRETE MUNICIPAL N°142**

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'OCCASION DE LA  
REPRESENTATION THEATRALE DE LA PIECE « LE BOSSU »**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et 2212-2,

Vu la demande formulée le 14 mai 2009 par Madame Marie-Antoinette ROMERO, Adjoint chargé des Affaires Culturelles, par laquelle l'Adjoint susnommé sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public sur la Place St Michel, le vendredi 26 juin 2009.

**A R R E T E**

**Article 1** : Mme ROMERO, Adjoint chargé des Affaires Culturelles, est autorisée à organiser sur la Place St Michel, une représentation théâtrale le vendredi 26 juin 2009 à 21 h.

**Article 2** : Cette autorisation est accordée en raison de son caractère exceptionnel mais il convient toutefois de règlementer l'organisation dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité des transactions.

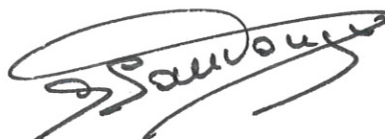
**Article 3** : Dès l'achèvement de la manifestation, le permissionnaire devra enlever les matériaux et réparer tous dommages éventuellement causés.

**Article 4** : La présente autorisation est pour tout ou partie révocable à toute époque pour des raisons d'intérêt général.

**Article 5** : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Juvignac le 9 juin 2009

**Le Maire,  
Danièle ANTOINE SANTONJA**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le... 17.06.2009...  
Et publication  
Le... 17.06.2009.....